

Patinoire Kockelscheuer pendant COVID

C) Public

1. Durée

Ce règlement s'applique lors la période COVID jusqu'à ce qu'une décision officielle (du gouvernement ou du VdL) soit prise selon laquelle aucune mesure de protection spéciale n'est nécessaire.

2. Base réglementaire

La loi nationale Covid19 dans sa version actuelle, ainsi que les recommandations sanitaires temporaires de la direction de la Santé actuellement en vigueur, constituent la base réglementaire.

En plus, les lois et règles qui s'appliquent dans d'autres pays, patinoires et stades, ont également été consultées pour définir le meilleur compromis possible.

3. A qui s'adressent les règles

Les règles suivantes s'appliquent sans exception à tous les utilisateurs de la patinoire publique Kockelscheuer.

Toute personne visitant l'infrastructure de la patinoire publique Kockelscheuer accepte et respecte les règles lors de son entrée dans la patinoire.

4. Où les règles sont-elles appliquées

Les règles s'appliquent à toute l'infrastructure à l'intérieur et à l'extérieur de la patinoire publique Kockelscheuer. Cela comprend l'ensemble de la zone extérieure, la zone d'entraînement multisports, l'accès entre les bâtiments, la place devant le bâtiment avec d'éventuelles files d'attente et la terrasse de la cafétéria

5. Public

5.1. Patinage public pendant la période COVID

Toute personne peut visiter la patinoire pendant les horaires d'ouverture selon les règles de Covid.

Il n'est pas nécessaire de faire une réservation en avance.

Il n'y a pas de limites temporaires.

5.2. Nombre de visiteurs

En raison de la situation juridique et des règles actuelles, la capacité de la patinoire publique est de 500 personnes.

5.3. Saison de la patinoire

La patinoire publique est en service à partir du 15 septembre jusqu'au 15 avril pour le public.

5.4. Heures d'ouvertures

Les heures d'ouverture pour le public sont publiées à l'entrée de la patinoire, ainsi que sur le site internet de la patinoire www.kockelscheuer.com

5.5. Règles COVID pour les visiteurs de la patinoire publique

Les règles généralement connues du Covid constituent la base pour tout visiteur de patinoire.

La patinoire Kockelscheuer est exploitée sur la base du règlement CovidCheck.

Selon ces règles, toute personne est autorisée à se déplacer dans la zone CovidCheck sans masque et sans règles de distance. Chaque visiteur est libre de porter un masque. Des distributeurs de gel sont installés et des instructions sur le lavage correct des mains sont affichées à côté des lavabos.

Pour des raisons d'hygiène, les visiteurs sont priés de ne pas partager, échanger ou emprunter du matériel, des vêtements, des boissons, etc. entre eux.

Ces règles s'appliquent afin d'éviter la propagation du virus il est recommandé d'éviter la formation de rassemblements.

Chacun doit être conscient que les personnes susceptibles de transmettre le virus de manière asymptomatique peuvent également être présentes lors des rencontres.

5.5.1 Responsabilité

Chaque personne qui visite la patinoire s'engage à accepter et à appliquer à la fois le règlement intérieur et le règlement Covid.

Les instructions du personnel doivent être suivies sans faute.

S'il s'avère que les règles ne sont pas suivies, la personne, un groupe, une famille peut être interdit de l'immeuble.

Cette interdiction peut être valable jusqu'à une saison entière.

5.5.2 CovidCheck

L'accès à la patinoire publique est géré par CovidCheck pour le passage du public.

L'accès au bâtiment n'est possible que par l'entrée principale.

Toutes les autres portes restent verrouillées de l'extérieur.

La totalité de la zone intérieure est donc considérée comme une zone CovidCheck.

La règle est que toute personne quittant le bâtiment doit repasser par le contrôle CovidCheck pour pouvoir réentrer dans le bâtiment.

Seules les personnes qui ne risquent pas de transmettre le virus Corona sont autorisées à entrer dans le bâtiment.

Pour vérifier cela, la règle 3G est appliquée: Vaccinés, testés ou guéris.

En outre, si la loi l'autorise, un test rapide payant peut être effectué avant d'entrer dans le bâtiment.

Celui-ci doit être négatif pour que l'accès soit possible.

Les enfants de moins de 6 ans n'ont pas besoin d'être contrôlés.
Toutes les personnes à partir de 6 ans doivent être en mesure de s'identifier comme négatives au test Corona selon la règle 3G (code QR, test PCR, test rapide certifié) ou, comme option possible, être testées sur place.

5.5.3 Guidage et Circulation

Pour réguler le flux des visiteurs, ceux-ci sont répartis en 2 groupes devant l'entrée principale au moyen d'un système de guidage par grillages.

Les visiteurs munis d'un code QR sont guidés vers une porte d'entrée et contrôlés sur place via une application.

Si l'accès est approuvé, le visiteur peut entrer dans le bâtiment.

Les visiteurs ne disposant pas d'un code QR seront d'abord dirigés vers le guichet 1 où ils se verront proposer un test rapide que le visiteur devra effectuer lui-même.

Le visiteur laisse le test rapide à l'employé, reçoit un numéro et se rend pour 15 minutes dans une tente d'attente spécialement installée. Après le temps d'attente approprié, le visiteur testé se présente au guichet 2 et, en fonction du résultat du test rapide, l'accès lui est autorisé ou refusé.

Si l'accès est accordé, le visiteur est dirigé vers une porte d'entrée et peut y accéder.

Certaines des voies de circulation sont conçues comme des voies à sens unique et sont marquées en conséquence.

Les personnes souhaitant quitter le bâtiment doivent utiliser la sortie indiquée en conséquence.

Des vestiaires sports et douches ne sont pas accessibles au public.

5.5.4 Stockage

700 casiers sont disponibles pour le rangement des effets personnels, ainsi que des chaussures des visiteurs.

L'accès à cette zone se fait du côté du tourniquet.

Une fois que vous avez quitté cette zone en direction de la patinoire, vous devez utiliser la sortie de la patinoire vers le hall d'entrée pour revenir dans cette zone.

Cette zone ne doit pas être utilisée comme salle de repos ou pour la formation de groupes. Le séjour dans cette zone doit être aussi court que possible.

5.5.5 Port de masque

Des masques sont requis à l'extérieur du bâtiment jusqu'à ce que le test 3G ait été effectué.

Si le test de corona est négatif, vous pouvez entrer dans le bâtiment sans masque. Dans le cas contraire, vous n'êtes pas autorisé à entrer dans le bâtiment et devez prendre les mesures de protection prescrites et effectuer un test PCR dans les plus brefs délais.

5.5.6 Désinfection et nettoyage

En plus des lavabos habituels avec du savon dans les sanitaires, des distributeurs de gel désinfectant sont installés dans la patinoire à l'usage des visiteurs.

Deux distributeurs de gel sont situés directement aux portes d'entrée, où les visiteurs qui arrivent sont priés de se désinfecter les mains avant d'entrer dans le bâtiment.

Un distributeur de gel est situé à l'entrée du vestiaire

Un distributeur de gel est situé à côté de la sortie entre la patinoire et le hall d'entrée.

Un distributeur de gel est situé à l'entrée de la patinoire, dans la zone de l'école de patinage.

Un distributeur de gel est installé dans la salle de premiers secours

Les patins, les casques et les pingouins sont désinfectés, tant lors de leur remise que lors de leur retrait.

En plus du nettoyage régulier effectué quotidiennement par l'équipe de nettoyage, les surfaces de contact (guichets automatiques, poignées de porte, sanitaires, ...) sont régulièrement désinfectées.